



# Lomagne Gersoise

*Territoire d'@ccueil et d'Excellence*

## PROCES-VERBAL

### REUNION DU BUREAU DE COMMUNAUTE

du 23 mai 2023

**Siège de la communauté à Fleurance**

L'an deux mille vingt-trois et le mardi vingt-trois mai à dix-huit heures, le Bureau de la communauté de communes de la Lomagne Gersoise, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit au siège de la communauté, sous la présidence de M. Xavier BALLENGHIEN, président de la communauté de communes.

**PRESENTS : 9** Mesdames et Messieurs BALLENGHIEN Xavier — GIMAT Gisèle – GONELLA Dominique - GUARDIA-MAZZOLENI Ronny –PARAROLS Aimée – SANCHEZ Bernard – SCUDELLARO Alain – SUAREZ Patrice – TARBOURIECH Olivier.

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : 3** Messieurs BLANCQUART Philippe (procuration donnée à BALLENGHIEN Xavier) - CAMBOURNAC Thierry (procuration donnée à TARBOURIECH Olivier) - CASTELL Jean-Louis (procuration donnée à SANCHEZ Bernard).

## LISTE DES QUESTIONS SOUMISES

### I – DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

### II – QUESTIONS

#### ➤ JURIDIQUE – FINANCES - COMMUNICATION

Q1 – Finances - Appel à projets Gens du Voyage 2023 - plan de financement Pré paiement Fluides et rénovations sanitaires

Q2 – Finances – Bâtiments scolaires – Rénovation énergétique de 6 écoles du territoire communautaire - plans de financement par école

Q3 – Finances – Bâtiments scolaires – Mise en accessibilité de 6 écoles du territoire communautaire - plans de financement par école

#### ➤ QUESTIONS DIVERSES

### III – PRESENTATION

P1 – Projet pôle viandes en Ténarèze ;

P2 – Préparation PPI 2024 ;

P3 – Points Subventions et en particulier spécificités des subventions de la Région ;

P4 – Communauté Professionnelle Territoriale de Santé / Contrat Local de Santé : proposition de Conférence des Maires et des professionnels de santé ;

P5 – Mise à disposition de locaux supplémentaires à la maison de santé de Lectoure ;

P6 – Avancement du projet de convention transitoire pour la gestion de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage ;

P7 – Présentation de l'organigramme des services de la CCLG ;

P8 – Point RH : comptabilité / OPAH ;

P9 – Préparation de l'ordre du jour du conseil communautaire du 31 mai 2023, 20h00 à Castet-Arrouy ;

Monsieur le Président remercie les membres du Bureau communautaire pour leur présence et procède ensuite à l'appel. Le quorum étant atteint, la séance peut commencer.

## I – DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Alain SCUDELLARO a été nommé secrétaire de séance.

## II – QUESTIONS

### ➤ JURIDIQUE – FINANCES – COMMUNICATION

#### Q1 – Finances - Appel à projets Gens du Voyage 2023 – Plan de financement - Pré paiement Fluides et requalification locaux sanitaires ;

M. le Président rappelle que depuis la loi NOTRe, la compétence de gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage de la commune de Fleurance a été transférée à la CCLG.

Il présente à l'assemblée l'appel à projet « aire d'accueil des gens du voyage 2023 » pour la création et la restructuration des aires d'accueil.

Il rappelle que par délibération du 28 mars 2023, le bureau communautaire a approuvé le plan de financement pour l'installation d'un système de prépaiement sécurisé, fonctionnant par interface à distance et permettant la gestion de la distribution des fluides aux résidents de l'aire d'accueil des gens du voyage suivant leurs crédits, ainsi que d'un système d'alarme connecté et relié à un centre de télésurveillance.

Il précise que les membres du bureau avaient souhaité que soit inclus dans cet appel à projet la requalification des locaux sanitaires.

Compte tenu du montant de ces travaux le plan de financement initialement étudié doit être modifié

M. le Président précise que dans le cadre de l'appel à projet 2023 « aire d'accueil des gens du voyage », il est ainsi possible de solliciter un financement de l'Etat à hauteur de 70 % du montant de l'opération HT, dans les conditions suivantes :

-	Cout total HT de l'opération :	48 640,80 €
-	Subvention Etat AAP Gens du voyage 2023 (70 %) :	34 048,56 €
-	Autofinancement (30 %) :	14 592,24 €

Le Bureau de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **D'approuver** le plan de financement des équipements de l'aire d'accueil des gens du voyage dans les conditions définies ci-dessus,
- **D'autoriser** le Président à solliciter les partenaires financiers,
- **De lui confier le soin** d'accomplir toutes démarches nécessaires et utiles

M. le Président rappelle que la fermeture de l'aire est prévue du 12 au 26 juin 2023 pour l'installation du système de prépaiement. La requalification des locaux sanitaires interviendra dans un second temps.

Il indique que la commande du système a été passée sur simple décision compte tenu du montant inférieur au seuil de délégation. Le transfert de gestion interviendra à la réouverture de l'aire soit le 26 juin 2023, mais le syndicat MANEO sera également présent préalablement.

M. le Président s'interroge sur le lieu d'installation provisoire des occupants de l'aire pendant la période de fermeture.

Mme PARAROLS demande s'ils ont été informés de cette fermeture provisoire.

M. le Président lui indique qu'un arrêté de fermeture a été affiché, même si celui-ci a été arraché à plusieurs reprises. L'information sur la mise en œuvre du prépaiement leur sera donnée à la réouverture.

M. SUAREZ rappelle l'importance des impayés sur l'aire.

M. le Président précise que les comptes seront arrêtés au 26 juin, avant la reprise par MANEO, et l'ensemble des impayés feront l'objet d'émission de titres de recettes avec poursuites si nécessaire.

M. SUAREZ souhaite revenir sur le problème de la gestion du personnel et de la mise à disposition d'un agent qui refuse cette mise à disposition.

Il lui est indiqué qu'une procédure administrative est en cours auprès du centre de gestion, que le comité social territorial a été saisi et qu'un premier avis a été rendu le 9 mai : favorable pour les représentants des collectivités, défavorable pour les représentants du personnel. Un nouvel avis sera demandé sur la base de données plus développées faisant suite à la réunion qui a permis à l'agent en question de rencontrer le syndicat MANEO. Il est rappelé qu'il ne s'agit que d'un avis consultatif. Si l'agent ne souhaite pas cette mise à disposition, il a bien entendu la possibilité d'entamer des démarches de recherche de poste, compte tenu de l'absence de poste vacant à ce jour au sein de la collectivité.

M. le Président rappelle que l'agent est employé pour mi-temps sur l'entretien des chemins de randonnées et que le reste est un problème de gestion des ressources humaines.

M. SUAREZ indique qu'une collectivité telle que la CCLG devrait pouvoir apporter une réponse plus favorable à cet agent.

M. le Président précise qu'il a reçu l'agent, que le souhait de la collectivité est de lui apporter une réponse plus satisfaisante et qu'une recherche de solutions est en cours.

Il précise que compte tenu des délais relatifs à la procédure de mise à disposition, l'agent ne sera pas présent lors de la réouverture de l'aire.

M. GONELLA indique que cette absence sera profitable à l'agent pour faire baisser la pression relationnelle avec les gens du voyage.

### **P3 – Points Subventions et en particulier spécificités des subventions de la Région :**

M. Le Président présente aux membres du bureau les nouvelles dispositions liées aux subventions de la Région introduites par la Politique Contractuelle Territoriale Occitanie 2022-2028 :

- Seule une opération globale (pouvant regrouper plusieurs bâtiments) pourra être accompagnée sur la période 2022-2024 et par commune quel que soit le maître d'ouvrage
- Lorsqu'un porteur de projet a déjà bénéficié d'une aide de la Région, aucune nouvelle demande de sa part sur le même dispositif d'intervention ne sera recevable si le précédent projet aidé n'a pas fait l'objet soit d'un début de réalisation attesté par le dépôt d'une demande d'acompte recevable à hauteur au moins de 20% des dépenses éligibles envisageables, soit d'une demande d'annulation de la subvention.
- Les dépenses éligibles devront être postérieures à la date de réception du dossier de demande de financement.

Il précise que les dispositifs concernés sont les suivants : accessibilité, rénovation énergétique, équipements structurants, espaces publics résilients.

M. le Président présente un état des dépôts de subventions par commune sur l'ensemble des dispositifs. Il précise que cet état est purement indicatif puisque l'ensemble des communes concernées n'ont pas répondu et que les informations communiquées oralement ne sont pas toutes assurées.

M. SUAREZ indique qu'à ce jour le SIDEL n'a déposé que des dossiers au FEDER, pas à la Région.

Mme PARAROLS demande comment les communes et la CCLG doivent s'organiser dans ce cas.

M. DARCANGE lui répond qu'à ce stade, la CCLG va déposer une demande de subvention par commune pour les écoles concernées par la rénovation énergétique ou l'accessibilité dans l'attente d'une démarche globale. Les demandes pourront être retirées en cas de décision différente de la collectivité.

M. le Président indique que la démarche générale doit être de faire rentrer un maximum de subventions sur le territoire. Il propose que les lignes directrices de la démarche à adopter soient étudiées par la commission « Contractualisation et coopération avec les collectivités » dont M. GUARDIA MAZZOLENI a la responsabilité, ou par le PETR qui porte l'ingénierie.

M. GUARDIA MAZZOLENI indique que tous ces éléments seront discutés avec la Directrice du PETR.

Mme PARAROLS insiste sur le fait qu'il ne faut pas priver les communes de ces subventions.

M. SCUDELLARO s'inquiète de la remise en question des projets de la CCLG ou des communes dans ce contexte.

M. TARBOURIECH s'interroge sur la possibilité de compenser par une subvention C2E.

Mme PARAROLS lui répond que financièrement la compensation serait insuffisante.

M. le Président propose l'organisation d'une rencontre avec les représentants de la Région.

M. GUARDIA MAZZOLENI indique qu'il s'occupe de faire le lien entre le PETR, la Région et la CCLG.

## **Q2 – Finances – Bâtiments scolaires – Rénovation énergétique de 6 écoles du territoire communautaire - plans de financement par école**

### **Finances - Bâtiments scolaires – Rénovation énergétique de 6 écoles du territoire communautaire – Approbation du plan de financement prévisionnel – Ecole de la Romieu**

M. le Président rappelle l'Assemblée le projet de territoire 2020 – 2026 intégrant notamment un plan pluriannuel d'investissements spécifique pour la mise en œuvre de travaux de rénovation énergétique d'un ensemble d'équipements scolaires du territoire communautaire.

Il rappelle l'engagement de la phase travaux de l'école de La Romieu conformément à l'avis de la commission communautaire « bâtiments scolaires » et à la décision du bureau du 29 novembre 2022, et précise qu'il convient de prévoir la modification du plan de financement prévisionnel (détaillé par école) dans les conditions suivantes :

Cout total des travaux :	109 524,08 €
Subvention Etat (40 %) :	43 809,63 €
Subvention Région (20 %) :	21 904,82 €
Subvention Département (20 %) :	21 904,82 €
Autofinancement (20 %) :	21 904,82 €

Le Bureau de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **D'approuver** le plan de financement de la phase de travaux de rénovation énergétique de l'école de La Romieu dans les conditions définies ci-dessus,
- **D'autoriser** le Président à solliciter les partenaires financiers,
- **De lui confier le soin** d'accomplir toutes démarches nécessaires et utiles

### **Finances - Bâtiments scolaires – Rénovation énergétique de 6 écoles du territoire communautaire – Approbation du plan de financement prévisionnel – Ecole de Miradoux**

M. le Président rappelle l'Assemblée le projet de territoire 2020 – 2026 intégrant notamment un plan pluriannuel d'investissements spécifique pour la mise en œuvre de travaux de rénovation énergétique d'un ensemble d'équipements scolaires du territoire communautaire.

Il rappelle l'engagement de la phase travaux de l'école de Miradoux conformément à l'avis de la commission communautaire « bâtiments scolaires » et à la décision du bureau du 29 novembre 2022, et précise qu'il convient de prévoir la modification du plan de financement prévisionnel (détaillé par école) dans les conditions suivantes :

Cout total des travaux :	69 973,72 €
Subvention Etat (40 %) :	27 989,49 €
Subvention Région (20 %) :	13 994,74 €
Subvention Département (20 %) :	13 994,74 €
Autofinancement (20 %) :	13 994,74 €

Le Bureau de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **D'approuver** le plan de financement de la phase de travaux de rénovation énergétique de l'école de Miradoux dans les conditions définies ci-dessus,
- **D'autoriser** le Président à solliciter les partenaires financiers,
- **De lui confier le soin** d'accomplir toutes démarches nécessaires et utiles

### **Finances – Bâtiments scolaires – Rénovation énergétique de 6 écoles du territoire communautaire – Approbation du plan de financement prévisionnel – Ecole de Pergain-Taillac**

M. le Président rappelle l'Assemblée le projet de territoire 2020 – 2026 intégrant notamment un plan pluriannuel d'investissements spécifique pour la mise en œuvre de travaux de rénovation énergétique d'un ensemble d'équipements scolaires du territoire communautaire.

Il rappelle l'engagement de la phase travaux de l'école de Pergain-Taillac conformément à l'avis de la commission communautaire « bâtiments scolaires » et à la décision du bureau du 29 novembre 2022, et précise qu'il convient de prévoir la modification du plan de financement prévisionnel (détaillé par école) dans les conditions suivantes :

Cout total des travaux :	41 630,21 €
Subvention Etat (40 %) :	16 652,09 €
Subvention Région (20 %) :	8 326,04 €
Subvention Département (20 %) :	8 326,04 €
Autofinancement (20 %) :	8 326,04 €

Le Bureau de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **D'approuver** le plan de financement de la phase de travaux de rénovation énergétique de l'école de Pergain-Taillac dans les conditions définies ci-dessus,
- **D'autoriser** le Président à solliciter les partenaires financiers,
- **De lui confier le soin** d'accomplir toutes démarches nécessaires et utiles

### **Finances – Bâtiments scolaires – Rénovation énergétique de 6 écoles du territoire communautaire – Approbation du plan de financement prévisionnel – Ecole de Sempesserre**

M. le Président rappelle l'Assemblée le projet de territoire 2020 – 2026 intégrant notamment un plan pluriannuel d'investissements spécifique pour la mise en œuvre de travaux de rénovation énergétique d'un ensemble d'équipements scolaires du territoire communautaire.

Il rappelle l'engagement de la phase travaux de l'école de Sempesserre conformément à l'avis de la commission communautaire « bâtiments scolaires » et à la décision du bureau du 29 novembre 2022, et précise qu'il convient de prévoir la modification du plan de financement prévisionnel (détaillé par école) dans les conditions suivantes :

Cout total des travaux :	86 015,12 €
Subvention Etat (40 %) :	34 406,05 €
Subvention Région (20 %) :	17 203,02 €
Subvention Département (20 %) :	17 203,02 €
Autofinancement (20 %) :	17 203,02 €

Le Bureau de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **D'approuver** le plan de financement de la phase de travaux de rénovation énergétique de l'école de Sempesserre dans les conditions définies ci-dessus,
- **D'autoriser** le Président à solliciter les partenaires financiers,
- **De lui confier le soin** d'accomplir toutes démarches nécessaires et utiles

### **Finances – Bâtiments scolaires – Rénovation énergétique de 6 écoles du territoire communautaire – Approbation du plan de financement prévisionnel – Ecole de Miramont-Latour**

M. le Président rappelle l'Assemblée le projet de territoire 2020 – 2026 intégrant notamment un plan pluriannuel d'investissements spécifique pour la mise en œuvre de travaux de rénovation énergétique d'un ensemble d'équipements scolaires du territoire communautaire.

Il rappelle l'engagement de la phase travaux de l'école de Miramont-Latour conformément à l'avis de la commission communautaire « bâtiments scolaires » et à la décision du bureau du 29 novembre 2022, et précise qu'il convient de prévoir la modification du plan de financement prévisionnel (détaillé par école) dans les conditions suivantes :

Cout total des travaux :	39 550,36 €
Subvention Etat (40 %) :	15 820,14 €
Subvention Région (20 %) :	7 910,07 €
Subvention Département (20 %) :	7 910,07 €
Autofinancement (20 %) :	7 910,07 €

Le Bureau de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **D'approuver** le plan de financement de la phase de travaux de rénovation énergétique de l'école de Miramont-Latour dans les conditions définies ci-dessus,
- **D'autoriser** le Président à solliciter les partenaires financiers,
- **De lui confier le soin** d'accomplir toutes démarches nécessaires et utiles

### **Finances – Bâtiments scolaires – Rénovation énergétique de 6 écoles du territoire communautaire – Approbation du plan de financement prévisionnel – Ecole de Terraube**

M. le Président rappelle l'Assemblée le projet de territoire 2020 – 2026 intégrant notamment un plan pluriannuel d'investissements spécifique pour la mise en œuvre de travaux de rénovation énergétique d'un ensemble d'équipements scolaires du territoire communautaire.

Il rappelle l'engagement de la phase travaux de l'école de Terraube conformément à l'avis de la commission communautaire « bâtiments scolaires » et à la décision du bureau du 29 novembre 2022, et précise qu'il convient de prévoir la modification du plan de financement prévisionnel (détaillé par école) dans les conditions suivantes :

Cout total des travaux :	69 586,51 €
Subvention Etat (40 %) :	27 834,60 €
Subvention Région (20 %) :	13 917,30 €
Subvention Département (20 %) :	13 917,30 €
Autofinancement (20 %) :	13 917,30 €

Le Bureau de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **D'approuver** le plan de financement de la phase de travaux de rénovation énergétique de l'école de Terraube dans les conditions définies ci-dessus,
- **D'autoriser** le Président à solliciter les partenaires financiers,
- **De lui confier le soin** d'accomplir toutes démarches nécessaires et utiles

### **Q3 – Finances – Bâtiments scolaires – Mise en accessibilité de 6 écoles du territoire communautaire - plans de financement par école**

#### **Finances – Mise en accessibilité de 6 écoles du territoire communautaire – Approbation du plan de financement prévisionnel – Ecole de La Romieu**

M. le Président rappelle l'Assemblée le projet de territoire 2020 – 2026 intégrant notamment un plan pluriannuel d'investissements spécifique pour la mise en œuvre de travaux de mise en accessibilité d'un ensemble d'équipements scolaires du territoire communautaire.

Il rappelle l'engagement de la phase travaux de l'école de La Romieu conformément à l'avis de la commission communautaire « bâtiments scolaires » et à la décision du bureau du 29 novembre 2022, et précise qu'il convient de prévoir la modification du plan de financement prévisionnel (détaillé par école) dans les conditions suivantes :

Cout total des travaux :	12 175,05 €
Subvention Etat (40 %) :	4 870,02 €
Subvention Région (20 %) :	2 435,01 €
Subvention Département (20 %) :	2 435,01 €
Autofinancement (20 %) :	2 435,01 €

Le Bureau de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **D'approuver** le plan de financement de la phase de travaux de mise en accessibilité de l'école de La Romieu dans les conditions définies ci-dessus,
- **D'autoriser** le Président à solliciter les partenaires financiers,
- **De lui confier le soin** d'accomplir toutes démarches nécessaires et utiles

#### **Finances – Bâtiments scolaires – Mise en accessibilité de 6 écoles du territoire communautaire – Approbation du plan de financement prévisionnel – Ecole de Miradoux**

M. le Président rappelle l'Assemblée le projet de territoire 2020 – 2026 intégrant notamment un plan pluriannuel d'investissements spécifique pour la mise en œuvre de travaux de mise en accessibilité d'un ensemble d'équipements scolaires du territoire communautaire.

Il rappelle l'engagement de la phase travaux de l'école de Miradoux conformément à l'avis de la commission communautaire « bâtiments scolaires » et à la décision du bureau du 29 novembre 2022, et précise qu'il convient de prévoir la modification du plan de financement prévisionnel (détaillé par école) dans les conditions suivantes :

Cout total des travaux :	6 037,50 €
Subvention Etat (40 %) :	2 415,00 €
Subvention Région (20 %) :	1 207,50 €
Subvention Département (20 %) :	1 207,50 €
Autofinancement (20 %) :	1 207,50 €

Le Bureau de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **D'approuver** le plan de financement de la phase de travaux de mise en accessibilité de l'école de Miradoux dans les conditions définies ci-dessus,
- **D'autoriser** le Président à solliciter les partenaires financiers,
- **De lui confier le soin** d'accomplir toutes démarches nécessaires et utiles

#### **Finances – Bâtiments scolaires – Mise en accessibilité de 6 écoles du territoire communautaire – Approbation du plan de financement prévisionnel – Ecole de Miramont-Latour**

M. le Président rappelle l'Assemblée le projet de territoire 2020 – 2026 intégrant notamment un plan pluriannuel d'investissements spécifique pour la mise en œuvre de travaux de mise en accessibilité d'un ensemble d'équipements scolaires du territoire communautaire.

Il rappelle l'engagement de la phase travaux de l'école de Miramont-Latour conformément à l'avis de la commission communautaire « bâtiments scolaires » et à la décision du bureau du 29 novembre 2022, et précise qu'il convient de prévoir la modification du plan de financement prévisionnel (détaillé par école) dans les conditions suivantes :

Cout total des travaux :	87 728,34 €
Subvention Etat (40 %) :	35 091,33 €
Subvention Région (20 %) :	17 545,67 €
Subvention Département (20 %) :	17 545,67 €
Autofinancement (20 %) :	17 545,67 €

Le Bureau de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **D'approuver** le plan de financement de la phase de travaux de mise en accessibilité de l'école de Miramont-Latour dans les conditions définies ci-dessus,
- **D'autoriser** le Président à solliciter les partenaires financiers,
- **De lui confier le soin** d'accomplir toutes démarches nécessaires et utiles

#### **Finances – Bâtiments scolaires – Mise en accessibilité de 6 écoles du territoire communautaire – Approbation du plan de financement prévisionnel – Ecole de Terraube**

M. le Président rappelle l'Assemblée le projet de territoire 2020 – 2026 intégrant notamment un plan pluriannuel d'investissements spécifique pour la mise en œuvre de travaux de mise en accessibilité d'un ensemble d'équipements scolaires du territoire communautaire.

Il rappelle l'engagement de la phase travaux de l'école de Terraube conformément à l'avis de la commission communautaire « bâtiments scolaires » et à la décision du bureau du 29 novembre 2022, et précise qu'il convient de prévoir la modification du plan de financement prévisionnel (détaillé par école) dans les conditions suivantes :

Cout total des travaux :	6 535,45 €
Subvention Etat (40 %) :	2 614,18 €
Subvention Région (20 %) :	1 307,09 €
Subvention Département (20 %) :	1 307,09 €
Autofinancement (20 %) :	1 307,09 €

Le Bureau de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **D'approuver** le plan de financement de la phase de travaux de mise en accessibilité de l'école de Terraube dans les conditions définies ci-dessus,
- **D'autoriser** le Président à solliciter les partenaires financiers,
- **De lui confier le soin** d'accomplir toutes démarches nécessaires et utiles

### **Finances – Bâtiments scolaires – Mise en accessibilité de 6 écoles du territoire communautaire – Approbation du plan de financement prévisionnel – Ecole de Goutz**

M. le Président rappelle l'Assemblée le projet de territoire 2020 – 2026 intégrant notamment un plan pluriannuel d'investissements spécifique pour la mise en œuvre de travaux de mise en accessibilité d'un ensemble d'équipements scolaires du territoire communautaire.

Il rappelle l'engagement de la phase travaux de l'école de Goutz conformément à l'avis de la commission communautaire « bâtiments scolaires » et à la décision du bureau du 29 novembre 2022, et précise qu'il convient de prévoir la modification du plan de financement prévisionnel (détaillé par école) dans les conditions suivantes :

Cout total des travaux :	3 881,25 €
Subvention Etat (40 %) :	1 552,50 €
Subvention Région (20 %) :	776,25 €
Subvention Département (20 %) :	776,25 €
Autofinancement (20 %) :	776,25 €

Le Bureau de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **D'approuver** le plan de financement de la phase de travaux de mise en accessibilité de l'école de Goutz dans les conditions définies ci-dessus,
- **D'autoriser** le Président à solliciter les partenaires financiers,
- **De lui confier le soin** d'accomplir toutes démarches nécessaires et utiles

### **Finances – Bâtiments scolaires – Mise en accessibilité de 6 écoles du territoire communautaire – Approbation du plan de financement prévisionnel – Ecole de Saint-Mézard**

M. le Président rappelle l'Assemblée le projet de territoire 2020 – 2026 intégrant notamment un plan pluriannuel d'investissements spécifique pour la mise en œuvre de travaux de mise en accessibilité d'un ensemble d'équipements scolaires du territoire communautaire.

Il rappelle l'engagement de la phase travaux de l'école de Saint-Mézard conformément à l'avis de la commission communautaire « bâtiments scolaires » et à la décision du bureau du 29 novembre 2022, et précise qu'il convient de prévoir la modification du plan de financement prévisionnel (détaillé par école) dans les conditions suivantes :

Cout total des travaux :	22 668,21 €
Subvention Etat (40 %) :	9 067,29 €
Subvention Région (20 %) :	4 533,64 €
Subvention Département (20 %) :	4 533,64 €
Autofinancement (20 %) :	4 533,64 €

Le Bureau de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **D'approuver** le plan de financement de la phase de travaux de mise en accessibilité de l'école de Saint-Mézard dans les conditions définies ci-dessus,
- **D'autoriser** le Président à solliciter les partenaires financiers,
- **De lui confier le soin** d'accomplir toutes démarches nécessaires et utiles

## **III – PRESENTATION**

### **P1 – Projet pôle viandes en Ténarèze ;**

M. le Président présente aux membres du bureau le courrier de la Communauté de communes de la Ténarèze sollicitant un financement pour un pôle viande.

Il s'interroge sur la forme du projet et de la possibilité d'une intervention financière (porteur de type syndicat mixte d'ampleur départementale).

Il indique que l'abattoir d'Auch a également une proposition à formuler.

M. SCUDELLARO demande si un contact a été pris avec les autres communautés de communes.

M. le Président lui répond que ce n'est pas le cas à ce stade.

M. GONELLA précise que le fonds du problème est de savoir si on veut encore de l'élevage sur le territoire et quel serait le lieu le plus structurant.

M. le Président précise que la réponse qui sera formulé à la Communauté de communes de la Ténarèze est que la collectivité n'est pas fermée sur le sujet car le projet peut être structurant pour le territoire mais que ce projet doit être plus avancé pour se prononcer sur le mode de financement d'un équipement qui ne relève pas de notre territoire.

Il propose de recevoir le Président de la Ténarèze et du Grand Auch.

Sur proposition de M. GUARDIA MAZZOLENI, cette rencontre pourrait se faire en bureau communautaire.

## **P2 – Préparation PPI 2024 ;**

M. le Président présente aux membres du bureau le projet de PPI 2024

- Report PPI 2023 : digue de Montestruc/G
- Proposition commission école :
  - La Sauvetat
  - Montestruc/Gers,
  - Renaturation des cours d'école
- Au titre de la compétence Parentalité :
  - Création d'une maison de la parentalité à Fleurance regroupant RPE / LAEP et Ludothèque, Rue Jean de Merat
- Au titre de notre compétence ZA :
  - Requalification paysagère ZA de Naudet à Lecture
  - Requalification de la voie du commerce équitable + cheminement doux
  - Réflexion sur l'aménagement d'une zone activités et commerciales, sortie de Lecture
- Au titre de notre compétence économique :
  - Réflexion sur l'accompagnement à l'installation agricole et en particulier sur le portage foncier

Mme GIMAT fait part de sa surprise sur la réalisation en 2024 de l'école de Montestruc qu'elle pensait prévue pour 2023.

Mme PARAROLS lui précise que les études vont débiter en 2023 pour un dépôt de demande de subvention fin 2023 et des travaux en 2024.

Concernant les comités de pilotage prévus pour les écoles, M. SCUDELLARO demande si les représentants de chaque commune du RPI seront conviées.

M. le Président approuve cette demande. Il précise que des comptes-rendus réguliers des COPIL seront faits en bureau.

## **P3 – Points Subventions et en particulier spécificités des subventions de la Région ;**

Ce point a été vu en amont des questions relatives aux plans de financement des écoles.

## **P4 – Communauté Professionnelle Territoriale de Santé / Contrat Local de Santé : proposition de Conférence des Maires et des professionnels de santé ;**

M. le Président présente aux membres du bureau les projets de Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) et de Contrat Local de Santé (CLS).

Il précise que les professionnels de santé à l'origine du CLS souhaitent rencontrer les maires du territoire lors d'une conférence des maires.

Il indique qu'une réunion préalable avec l'ARS devra être programmée afin de voir l'articulation et la compatibilité des dispositifs.

## **P5 – Mise à disposition de locaux supplémentaires à la maison de santé de Lecture ;**

M. le Président indique aux membres du bureau l'arrivée prochaine de professionnels de santé à la maison de santé de Lecture (orthophoniste et psychologue). Dans ce contexte, une solution rapide doit être trouvée pour la réalisation de

travaux. Aussi la mairie va proposer une location de deux bureaux, situés dans le bâtiment de la MSAP, à la CCLG avec la possibilité de sous-louer ces locaux selon des conditions à définir en amont. Il s'agit d'une solution transitoire avant d'envisager un achat avec copropriété.

#### **P6 – Avancement du projet de convention transitoire pour la gestion de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage ;**

Ce point a été évoqué en parallèle à la question 1.

#### **P7 – Présentation de l'organigramme des services de la CCLG ;**

M. le Président présente aux membres du bureau l'organigramme de la collectivité mis à jour. Cet organigramme sera publié sur le site de la communauté de communes. Il sera également présenté en Comité Social Territorial au Centre de Gestion afin de garantir le positionnement des agents et ainsi sécuriser les éventuelles demandes de promotion interne.

#### **P8 – Point RH : comptabilité / OPAH ;**

M. le Président rappelle l'absence de candidatures à ce jour sur le poste de comptable. Il rappelle également que l'agent chargé de l'OPAH est en arrêt de travail mais qu'une solution de remplacement très satisfaisante a été trouvée.

#### **P9 – Préparation de l'ordre du jour du conseil communautaire du 31 mai 2023, 20h00 à Castet-Arrouy ;**

L'ordre du jour présenté en séance est validé.

#### **Questions diverses**

M. SCUDELLARO présente aux membres du bureau la problématique du maire de Mas d'Auvignon sur l'avis qu'il doit rendre suite au dépôt d'un projet agri-photovoltaïque.

M. le Président conseille de prendre l'attache du COTECH ENR.

M. le Président présente la demande de M. BLANCQUART, excusé, qui souhaite avoir de plus amples précisions sur les répartitions de charges et de compétences au niveau des écoles. Une réponse détaillée lui sera apportée par les personnels communautaires.

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h40. Ainsi délibéré, ledit jour 23 mai 2023. Au registre sont les signatures.